



Programme des Nations Unies pour les établissements humains

HSP/OECPR.2025/2

Distr. générale 3 mars 2025

Français

Original: anglais

Comité des représentant(e)s permanent(e)s auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains Troisième réunion à participation non limitée : préparatifs de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et examen à mi-parcours Nairobi, 26-28 mai 2025 Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris un exposé concernant l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

> Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes : exposé concernant l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

Rapport de la Directrice exécutive

1. Le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris en ce qui concerne l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès en ce sens. La section I présente le contexte et l'objectif du rapport et la section II rappelle les recommandations issues du rapport quadriennal de 2022 du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et décrit les efforts récemment déployés au niveau mondial en vue de l'élaboration du rapport quadriennal de 2026. La section III met en lumière les initiatives de renforcement des capacités qui visent à accélérer le suivi et la communication d'informations et la section IV présente les derniers efforts de mobilisation et les initiatives prévues pour renforcer la dynamique en vue de l'examen à mi-parcours du Nouveau Programme pour les villes en 2026.

I. Introduction

2. Le Nouveau Programme pour les villes a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue en 2016 à Quito, et a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/256, adoptée le 23 décembre 2016. Il énonce une vision commune et un engagement mondial en faveur d'un avenir meilleur et plus durable et, à cette fin, met l'accent sur le rôle essentiel d'un développement urbain durable. Il sert d'accélérateur au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et offre un cadre de mise en œuvre pour le volet urbain de tous les objectifs de développement durable. Le Nouveau Programme pour les villes

^{*} HSP/OECPR.2025/1.

s'articule autour de trois engagements porteurs de changement (social, économique et environnemental), ainsi que de moyens clefs de mise en œuvre, afin de guider les politiques et les pratiques pour promouvoir un meilleur avenir urbain pour toutes et tous. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), en tant que principale entité des Nations Unies chargée de promouvoir l'urbanisation durable et les établissements humains, joue un rôle de coordination dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Nouveau Programme pour les villes.

- 3. Dans sa résolution 71/256, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire rapport tous les quatre ans sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, compte tenu des contributions volontaires émanant des pays et des organisations régionales et internationales compétentes. À ce jour, deux rapports quadriennaux ont été présentés. Le premier, produit en 2018, offrait une évaluation des systèmes et ressources existants pour mettre en œuvre et suivre le Programme ainsi que des recommandations pour guider l'élaboration des rapports suivants. Le deuxième, présenté en 2022, contenait une évaluation des données quantitatives et qualitatives des systèmes de suivi, des contributions volontaires des pays et des contributions du système des Nations Unies et des principales parties prenantes.
- 4. L'année 2026 sera un tournant décisif dans le calendrier du Nouveau Programme pour les villes défini pour la période 2016-2036, puisqu'elle marquera les 10 ans de son adoption « Quito+10 ». Comme indiqué au paragraphe 175 du Nouveau Programme pour les villes, le rapport quadriennal que le Secrétaire général présentera en 2026 permettra de dresser le bilan des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme depuis son adoption et de définir les mesures supplémentaires à prendre pour surmonter ces obstacles. Le rapport quadriennal de 2026 aura pour double objectif de mettre en lumière les progrès réalisés à ce jour et de tracer la voie à suivre, et l'accent sera mis sur le rôle du Nouveau Programme pour les villes en tant que catalyseur de la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable. L'examen à mi-parcours permettra de mener une évaluation réfléchie et un ajustement des stratégies de mise en œuvre, afin de veiller à ce que le Nouveau Programme pour les villes continue à exercer son influence en tant que cadre global pour un développement urbain durable.
- 5. Le présent rapport donne un aperçu des progrès les plus récents accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris en ce qui concerne l'établissement du rapport quadriennal de 2026 du Secrétaire général sur les progrès en ce sens. Par ailleurs, il décrit les efforts de renforcement des capacités et de mobilisation qui ont été déployés récemment pour guider les États Membres et les parties prenantes dans le suivi du Programme et la communication d'informations à ce sujet. Le rapport présente également les initiatives prévues par une feuille de route stratégique conçue pour appuyer et amplifier la dynamique au cours de la période précédant l'examen à mi-parcours du Programme en 2026.
- 6. Toutes les initiatives qui concernent la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes sont étroitement liées à l'élaboration du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029. Alors qu'il entreprend de retoucher son orientation stratégique, ONU-Habitat réaffirme l'attention particulière qu'il porte à la question du logement, qui constituait le fondement de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), laquelle a débouché sur l'adoption du Nouveau Programme pour les villes. Afin de garantir la cohérence et l'impact de ses activités, ONU-Habitat cherche à aligner les moyens de mise en œuvre à inclure dans son prochain plan stratégique sur ceux du Nouveau Programme pour les villes (par exemple, la gouvernance, l'aménagement du territoire, la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités, la technologie et l'innovation et les partenariats). Cette approche intégrée vise à optimiser les effets de synergie, afin de veiller à ce que le Programme demeure le document de référence pour la programmation et les opérations d'ONU-Habitat.

II. Rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

A. Recommandations issues du rapport quadriennal de 2022

7. Le rapport quadriennal de 2022 du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (A/76/639–E/2022/10) décrit les progrès réalisés et les défis à relever en matière de suivi et de mise en œuvre et met l'accent sur les lacunes qui restent à combler pour atteindre les objectifs du Programme d'ici 2036.

- 8. Dans ce contexte, il convient de rappeler les recommandations formulées dans le rapport quadriennal de 2022 qui visaient à accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes :
- a) Les États Membres ont été encouragés à déployer des efforts délibérés pour promouvoir le Nouveau Programme pour les villes par l'intégration de ses engagements porteurs de changement afin d'atteindre les objectifs d'autres programmes mondiaux ;
- b) L'Organisation des Nations Unies a été encouragée à continuer de formuler des orientations pratiques et fondées sur des données factuelles en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des éléments connexes du Programme 2030 ;
- c) Il a été recommandé que les administrations et l'ensemble des acteurs locaux et non étatiques tiennent compte des enseignements tirés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pour réorienter et accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
- d) Il a été recommandé que le logement et les services de base connexes soient associés à la santé, aux revenus, à l'éducation et à l'accès aux services de base pour constituer les cinq éléments du contrat social, comme décrit dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982) ;
- e) Les États Membres ont été encouragés à utiliser le Nouveau Programme pour les villes d'une manière plus volontariste, afin d'intensifier les efforts visant à protéger les écosystèmes de notre planète ;
- f) Les États Membres ont été invités à intensifier la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les pays se trouvant dans des situations faisant suite à un conflit ou à une catastrophe ;
- g) Les États Membres ont été priés d'envisager la mise en place de mécanismes institutionnels qui visent à faire participer les administrations locales et régionales aux processus de planification intergouvernementaux et nationaux.
- 9. De nombreuses initiatives d'ONU-Habitat menées au titre du plan stratégique pour la période 2020-2025 et l'élaboration du projet de plan stratégique pour la période 2026-2029 donnent suite à ces recommandations. L'état d'avancement de l'application des recommandations par les États Membres et les acteurs non étatiques sera présenté en détail dans le rapport quadriennal de 2026 du Secrétaire général.

B. Établissement du rapport quadriennal de 2026

- 10. ONU-Habitat a lancé le processus d'élaboration du rapport quadriennal de 2026 du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Durant le précédent cycle d'établissement des rapports (2018-2022), le taux de présentation des rapports d'activité nationaux par les États Membres est resté faible, seuls 40 États Membres sur 193 s'étant acquittés de cette tâche. Comme les rapports d'activité nationaux apportent des contributions essentielles à l'établissement des rapports quadriennaux du Secrétaire général, ONU-Habitat a activement aidé les États Membres à établir leurs rapports au titre du cycle de la période 2022-2026.
- 11. À cette fin, ONU-Habitat a publié en 2024 ses lignes directrices révisées sur l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes¹, afin de dispenser des conseils aux États Membres sur la façon d'établir leurs rapports d'activité nationaux. Les lignes directrices prévoient de nouvelles modalités d'établissement des rapports et des processus simplifiés pour réduire la charge de travail des États Membres. Elles décrivent également la manière de recourir à d'autres processus de communication d'informations pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris les examens nationaux et locaux volontaires. Étant donné que le Nouveau Programme pour les villes constitue le cadre de mise en œuvre du volet urbain des objectifs de développement durable, les données collectées au titre des deux types d'examen volontaire peuvent servir à établir les rapports à son sujet. Les lignes directrices proposent en outre le plan général d'un rapport d'activité national et donnent des indications claires sur le type d'évaluation à réaliser. Elles recensent les bases de données pertinentes existantes² et proposent des indicateurs concrets tirés du

¹ Consultables à l'adresse suivante : https://unhabitat.org/guidelines-for-reporting-on-the-implementation-of-the-new-urban-agenda.

² Il s'agit notamment de la base de données sur les indicateurs urbains, de la base de données sur les politiques urbaines nationales, de la plateforme des politiques urbaines, du pôle numérique de l'indice de performance urbaine, du cadre mondial de suivi des zones urbaines et de l'initiative Qualité de vie.

cadre mondial de suivi des zones urbaines pour évaluer les progrès dans la réalisation des différentes composantes du Nouveau Programme pour les villes.

- 12. Dans le cadre de l'élaboration du rapport quadriennal de 2026, ONU-Habitat vise non seulement à augmenter le nombre de rapports nationaux présentés mais également à intensifier le processus de dialogue avec les États Membres et les parties prenantes qui précède l'élaboration des rapports. L'établissement d'un rapport d'activité national représente plus qu'un simple exercice de communication d'informations. Il s'agit d'un important processus national d'examen approfondi et de consultations qui permet aux pays de faire le bilan de leurs progrès, d'évaluer les défis et de rectifier leur trajectoire pour accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Ce processus offre un espace structuré pour identifier les pays qui sont sur la bonne voie et ceux qui doivent fournir des efforts supplémentaires. Le processus de dialogue permet également d'échanger les expériences et de mettre en relief les réussites et les enseignements retenus et sert de plateforme d'apprentissage, de mobilisation de partenariats et d'incitation à mener des actions collectives à l'appui d'un développement urbain durable. L'établissement d'un rapport donne également l'occasion de mettre en vedette sur la scène mondiale les efforts déployés au niveau national, ce qui donne de la visibilité aux pays, ainsi qu'à leurs résultats et engagements.
- 13. Les États Membres sont invités à soumettre leurs rapports d'activité nationaux le 1er juillet 2025 au plus tard, conformément aux lignes directrices révisées sur l'établissement de rapports. Une note verbale a été communiquée aux États Membres le 21 juin 2024 pour les informer au sujet du prochain cycle d'établissement des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes et les encourager à soumettre leurs rapports d'activité nationaux. L'équipe chargée de l'établissement des rapports au sein d'ONU-Habitat analysera et synthétisera les rapports d'activité nationaux, ainsi que les données provenant des cinq autres sources mentionnées ci-après. Le rapport quadriennal devrait être publié en juin 2026 selon le calendrier suivant :
- a) Phase de collecte des données, y compris la soumission des rapports d'activité nationaux : 1^{er} juillet 2025 au plus tard ;
 - b) Phase de synthèse : rédaction d'un rapport détaillé avant fin novembre 2025 ;
 - c) Phase de révision : rédaction du rapport quadriennal avant fin février 2026 ;
 - d) Phase de validation : avant fin mai 2026.
- 14. Par ailleurs, ONU-Habitat viendra compléter de façon systématique les rapports nationaux sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes par des sources supplémentaires. À cet effet, un total de six sources sont prévues, à savoir : a) les rapports d'activité des gouvernements ; b) les indicateurs clefs des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes établis et vérifiés de manière indépendante par ONU-Habitat ; c) les tendances et les données fournies par d'autres organismes des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales compétentes ; d) une meilleure expertise sur le terrain au moyen d'interventions plus spécialisées au niveau régional, y compris par les commissions économiques régionales des Nations Unies, les coordonnateur(rice)s résident(e)s et les bureaux de pays ; e) une intégration accrue des meilleures pratiques en milieu urbain et d'autres études de cas pertinentes réalisées par des parties prenantes ; f) une collaboration renforcée avec des acteurs non nationaux et non multilatéraux, notamment au niveau local.
- 15. Cette approche vise à promouvoir un suivi des progrès axé sur la pratique. Alors que les approches quantitatives formeront la base du rapport quadriennal de 2026 du Secrétaire général, ONU-Habitat cherchera à tirer le meilleur parti de son examen et de son évaluation des bonnes pratiques et des solutions qui ont permis de progresser dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Les ressources fournies par la Plateforme du Programme pour les villes, le recensement des pratiques mondiales et la recherche de contributions supplémentaires auprès des parties prenantes et des partenaires permettront à l'examen des progrès accomplis de rendre compte des solutions qui ont bien fonctionné et qui offrent des possibilités d'adoption et d'intégration par les acteurs et les parties prenantes.
- 16. À titre préparatoire, ONU-Habitat lancera également un processus mondial de consultation des parties prenantes. Dans le cadre de ses réseaux de parties prenantes, y compris celles qui ont participé au Forum urbain mondial, ONU-Habitat organisera des réunions consultatives en ligne avec les principales parties prenantes, afin de recueillir des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Un processus de consultation sera également lancé au sein du système des Nations Unies, afin de recevoir les contributions des entités des Nations Unies, y compris les commissions économiques régionales, au sujet des principales tendances, conditions et pratiques sectorielles et géographiques et d'enrichir ainsi l'évaluation globale des progrès accomplis en matière de mise en œuvre.

17. L'établissement du rapport quadriennal de 2026 du Secrétaire général sera étroitement coordonné avec l'élaboration du rapport de synthèse mondial sur l'objectif de développement durable n° 11, dont la publication est également prévue en 2026. Compte tenu des liens étroits et des complémentarités entre ces deux rapports, des efforts seront déployés pour maximiser les synergies en matière de collecte et d'analyse des données et de compilation des études de cas. Une telle approche intégrée renforcera la cohérence et la profondeur de l'analyse contenue dans les deux rapports, afin qu'ensemble ils présentent une évaluation complète des progrès accomplis en matière de développement urbain durable et fournissent des recommandations de politique générale qui se renforcent mutuellement.

III. Renforcement des capacités aux fins d'un suivi et d'une communication d'informations efficaces

- 18. Le renforcement des capacités joue un rôle crucial dans l'appui à la mise en œuvre et au suivi du Nouveau Programme pour les villes. Guidé par la stratégie de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat dirige les efforts déployés en matière de renforcement des capacités, d'échange de connaissances et de création de partenariats, afin de s'aligner sur le cycle quadriennal actuel d'établissement des rapports. Il a déjà mis au point divers outils de renforcement des capacités pour améliorer la compréhension du Nouveau Programme pour les villes, y compris le Nouveau Programme pour les villes illustré et un cours intensif sur le Programme.
- 19. L'élaboration du rapport quadriennal de 2026 sera mise à profit pour renforcer les capacités et mener des activités de plaidoyer relatives au Nouveau Programme pour les villes, par l'intermédiaire d'un dialogue continu avec les États Membres et d'autres parties prenantes. Les efforts cibleront le renforcement des capacités des États Membres et des parties prenantes à suivre la mise en œuvre et à en rendre compte, en particulier dans le contexte du rapport quadriennal de 2026. À cet égard, ONU-Habitat a conçu une nouvelle série de modules d'apprentissage sur le suivi des engagements porteurs de changement du Nouveau Programme pour les villes, qui comprend un module d'apprentissage en ligne (disponible en anglais et en français sur la plateforme UN-Habitat Learn) et un webinaire animé pour former plus avant les gouvernements à l'établissement de rapports efficaces sur la mise en œuvre du Programme.
- La série de modules d'apprentissage vise particulièrement à augmenter à la fois la quantité et la qualité des rapports d'activité nationaux soumis au titre du Nouveau Programme pour les villes et donne la possibilité de suivre un apprentissage approfondi relatif aux lignes directrices révisées sur l'établissement de rapports nationaux. Elle contribue également aux efforts plus larges menés par ONU-Habitat pour créer et mobiliser une large coalition de parties prenantes afin de mettre en œuvre et de suivre le Programme. La série de modules d'apprentissage donne des informations relatives à la pertinence des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes en tant qu'outils de mise en œuvre de ce dernier et d'autres programmes mondiaux. Elle fournit des orientations sur les différentes modalités d'établissement des rapports et décrit les principaux éléments qu'il est proposé d'intégrer aux rapports d'activité nationaux. Elle recense les principes des processus participatifs à plusieurs niveaux qui contribuent à l'établissement des rapports et explique en détail la manière de collecter et d'analyser les données clefs et les meilleures pratiques. Le public cible de la série de modules d'apprentissage comprend les correspondant(e)s nationaux(ales) et locaux(ales) qui élaborent les rapports d'activité nationaux, les représentant(e)s des organismes régionaux qui participent aux processus de suivi et de communication d'informations relatifs au Nouveau Programme pour les villes et tout(e) autre apprenant(e) désireux(se) d'y prendre part.
- 21. En 2025 et 2026, la série de modules d'apprentissage comprendra également des webinaires animés supplémentaires, des formations en présentiel, des réunions-déjeuners et des sessions de renforcement des capacités, y compris dans le cadre de forums urbains à plusieurs niveaux. Un premier webinaire, organisé le 6 février 2025, a réuni 36 participant(e)s. Davantage de sessions et de manifestations en ligne et en présentiel seront organisées au titre de la stratégie de renforcement des capacités des États Membres à mettre en œuvre et à suivre le Nouveau Programme pour les villes, les objectifs étant notamment les suivants :
- a) Améliorer la compréhension du Nouveau Programme pour les villes et de son impact porteur de changement au service de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que les connaissances sur ces sujets ;
- b) Créer un dialogue et des échanges interactifs entre les États Membres qui ont élaboré ou élaboreront des rapports d'activité nationaux ;

- c) Renforcer les connaissances et l'utilisation des outils de suivi et des outils relatifs aux données à l'appui de l'évaluation et de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la communication d'informations à ce sujet ;
- d) Échanger des connaissances et apprendre au sujet des pratiques et des solutions qui ont permis de faire progresser la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
- e) Faire participer les parties prenantes et recueillir leurs contributions au suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à la communication d'informations à ce sujet.
- 22. La série de modules d'apprentissage se fondera sur les ressources et travaux existants d'ONU-Habitat en matière de renforcement des capacités, y compris dans le contexte de la résolution 1/3 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme 2030, et tirera parti de la plateforme existante UN-Habitat Learn.

IV. Mobilisation en vue de l'examen à mi-parcours en 2026 du Nouveau Programme pour les villes

A. Initiatives de mobilisation récentes

- 23. Dans le cadre de ses efforts de mobilisation récents, ONU-Habitat a entamé une modernisation de la Plateforme du Programme pour les villes, lancée en 2020 et conçue pour être un portail mondial de connaissances qui rassemble des informations, des formations et des données à jour à l'appui de la mise en œuvre du Programme par les États Membres et les parties prenantes. La Plateforme réunit les éléments clefs ci-après :
- a) Ressources relatives au Nouveau Programme pour les villes : produits relatifs au Programme dans différentes langues, y compris des fichiers audio, et rapports quadriennaux du Secrétaire général ;
- b) Ressources relatives aux rapports d'activité nationaux : ressources sur les mécanismes d'établissement des rapports d'activité nationaux fondés sur des processus volontaires, participatifs, transparents et à plusieurs niveaux ;
- c) Ressources stratégiques : analyse des données, formation relative au Nouveau Programme pour les villes, base de données des meilleures pratiques et études de cas des parties prenantes.
- 24. ONU-Habitat a procédé à plusieurs évaluations de la Plateforme afin de s'assurer qu'elle était adaptée à l'objectif visé. La modernisation de la Plateforme vise à la rendre plus participative, interactive, inclusive, conviviale et adaptée à une utilisation sur appareil mobile. Le nouveau visage de la Plateforme sera dévoilé en mai 2025 pour répondre aux besoins des États Membres et des parties prenantes et les appuyer davantage dans la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes.
- 25. La mobilisation mondiale autour du Nouveau Programme pour les villes induit également le déploiement d'efforts régionaux. Plusieurs États Membres ont manifesté leur intérêt pour la mise en place de plateformes régionales au titre du Nouveau Programme pour les villes. La Malaisie développe actuellement une plateforme pour l'Asie et le Pacifique, afin d'aider les États Membres, les villes et les partenaires régionaux à mettre en œuvre le Programme dans la région, par un renforcement de la sensibilisation, du savoir-faire et des stratégies de suivi et de communication d'informations adaptées au contexte régional. ONU-Habitat a élaboré des directives relatives aux plateformes régionales au titre du Nouveau Programme pour les villes, afin d'aider les États Membres et les parties prenantes à mettre en place de telles plateformes, lesquelles peuvent contribuer à promouvoir les processus d'établissement des rapports d'activité régionaux et nationaux, y compris la production d'études de cas régionales, nationales et locales.
- 26. En outre, les récents forums urbains ont joué un rôle essentiel en tant que plateformes inclusives de mobilisation au titre du Nouveau Programme pour les villes. Ces forums donnent la possibilité de transposer et de territorialiser le Programme, ainsi que de faire progresser l'élaboration et l'examen de politiques fondées sur des données probantes dans certains contextes. Ils sont également l'occasion de convertir les analyses et résultats tirés des sessions en un rapport d'activité national relatif au Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat a publié en 2024 un guide sur les

forums urbains à plusieurs niveaux³, afin de renforcer le rôle de ces derniers en tant que plateformes de dialogue en matière de politiques urbaines, de participation des parties prenantes et de mobilisation de ressources, ainsi que de fournir des conseils sur la manière de tirer parti de ces forums pour établir des rapports relatifs aux programmes mondiaux. Les forums urbains à plusieurs niveaux constituent des espaces d'accélération de la mise en œuvre et du suivi du Programme avec l'appui d'ONU-Habitat.

- 27. ONU-Habitat a participé au Forum urbain africain, qui s'est tenu en septembre 2024 à Addis-Abeba, et y a organisé une session intitulée « The New Urban Agenda for Agenda 2063: The Africa We Want » (Le Nouveau Programme pour les villes au regard de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons). Cette session avait pour objectif d'aligner le plaidoyer en faveur du Nouveau Programme pour les villes avec l'Agenda 2063. Les discussions tenues ont mis en lumière les liens essentiels entre le Nouveau Programme pour les villes et l'Agenda 2063, le rôle de la gouvernance, des politiques et de la législation urbaines en Afrique et le leadership requis à l'avenir pour atteindre ces objectifs communs. La session a également permis aux pays africains de renforcer leur engagement à participer au cycle d'établissement des rapports de 2026.
- 28. La douzième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue en novembre 2024 au Caire, a offert à un large éventail de parties prenantes un espace essentiel pour mener des discussions approfondies sur le Nouveau Programme pour les villes. Un grand nombre de séances visaient à mieux tenir compte du Programme et certaines ont été spécialement organisées pour le médiatiser davantage et mieux informer les participant(e)s au sujet du cycle d'établissement des rapports de 2026⁴. Le Forum urbain mondial a également permis de plaider en faveur de la soumission de rapports d'activité nationaux sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme et de l'augmentation du nombre de promesses en vue du cycle d'établissement des rapports de 2026. Par ailleurs, il a permis aux États Membres et aux parties prenantes de formuler les principaux enseignements et recommandations ci-après au sujet de la mise en œuvre du Programme, qui guideront les efforts futurs d'ONU-Habitat :
- a) Le Nouveau Programme pour les villes est de plus en plus intégré aux politiques et aux plans d'urbanisme nationaux et bénéficie d'une reconnaissance croissante au niveau infranational ;
- b) La mesure des progrès accomplis reste problématique et des indicateurs plus robustes sont nécessaires ;
- c) Parmi les obstacles à une pleine mise en œuvre, on compte notamment les déficits en matière de logement, les contraintes liées aux infrastructures, les inégalités économiques et le décalage entre les efforts de développement durable et les conditions d'existence réelles des pauvres des villes ;
- d) Le Nouveau Programme pour les villes devrait être intégré aux cadres de gouvernance nationaux et locaux plutôt qu'être traité comme une initiative distincte ;
- e) Le secteur de l'éducation et le milieu universitaire ont un rôle à jouer en intégrant le Nouveau Programme pour les villes dans leurs programmes d'études et en favorisant le partage des données ;
- f) La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes doit être plus inclusive et faire participer les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables à la prise de décisions et au suivi ;

³ Consultable à l'adresse suivante : https://unhabitat.org/multi-level-urban-forums-a-guide.

⁴ Les séances relatives au Nouveau Programme pour les villes qui se sont tenues à la douzième session du Forum urbain mondial étaient les suivantes : « Our collective efforts on the New Urban Agenda » (Nos efforts collectifs à l'appui du Nouveau Programme pour les villes), avec la participation d'États Membres, d'universitaires, de femmes et de jeunes ; « The New Urban Agenda: Where are we? How to get there? » (Le Nouveau programme pour les villes : Où en sommes-nous ? Comment y parvenir ?), avec la participation de l'actuelle Directrice exécutive d'ONU-Habitat et de sa prédécesseuse ; « The New Urban Agenda: Africa leading the way » (Le Nouveau Programme pour les villes : L'Afrique montre la voie), dans le cadre de la table ronde ministérielle africaine ; « The New Urban Agenda: Cities leading the way » (Le Nouveau Programme pour les villes : Les villes montrent la voie), avec la participation de maire(sse)s et de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat ; « Reporting on the Arab Strategy for Housing and Urban Development and the New Urban Agenda » (Communication d'informations sur la mise en œuvre de la stratégie des pays arabes en matière de logement et d'urbanisation et du Nouveau Programme pour les villes), une session de formation tenue en arabe à l'intention des correspondant(e)s nationaux(ales) et organisée par la Ligue des États arabes en coopération avec ONU-Habitat.

g) Les principales mesures indispensables pour une mise en œuvre efficace consistent à recadrer le discours, à renforcer la coordination entre les niveaux national et infranational, à promouvoir l'inclusion et à débloquer des financements.

B. Feuille de route en vue de l'examen à mi-parcours en 2026

- 29. ONU-Habitat a élaboré une feuille de route pour appuyer et amplifier la dynamique en vue de l'examen à mi-parcours du Nouveau Programme pour les villes en 2026. Cette étape sera une occasion cruciale de faire le point, d'évaluer les progrès, de relever les défis, d'affiner les stratégies, d'échanger des solutions, de promouvoir le principe de responsabilité et de renforcer l'impact du Programme. Afin de marquer cette occasion comme il se doit, ONU-Habitat s'attachera activement à mobiliser des efforts en matière de participation et de visibilité à partir de 2025, afin d'élargir la participation au Programme et de renforcer l'engagement à son égard. Ces activités culmineront avec la tenue d'une réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Programme, qui sera organisée par l'Assemblée générale en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2026.
- 30. Dans le cadre de sa feuille de route en matière de mobilisation, ONU-Habitat s'appuiera sur ses bureaux régionaux et nationaux pour dialoguer avec les États Membres, les administrations locales et les autres parties prenantes au niveau local. Les forums urbains nationaux et régionaux organisés en 2025 seront des plateformes essentielles à la mobilisation des États Membres dans la perspective de l'examen à mi-parcours en 2026. Pour ses activités de plaidoyer, ONU-Habitat s'appuiera sur ses réseaux existants, tels que la plateforme Her City, le réseau de l'Observatoire mondial des villes, son partenariat avec des universités du monde entier (Habitat UNI), le Forum des professionnels de l'habitat et l'Initiative sur les villes et les changements climatiques. Il tirera également parti des principales manifestations à venir, notamment le forum politique de haut niveau qui se tiendra en 2025, le deuxième Sommet mondial pour le développement social et la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin de convaincre un public plus large que la seule communauté urbaine du besoin de créer une dynamique en vue de la préparation de l'examen à mi-parcours.
- 31. La treizième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra en 2026 à Bakou et coïncidera avec le dixième anniversaire de l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, sera une plateforme essentielle pour faire progresser les efforts collectifs en vue de l'examen à mi-parcours du Programme et pour marquer comme il se doit un tel anniversaire, conformément à la résolution 71/256 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souligné le rôle clef du Forum urbain mondial en tant que plateforme pour appuyer l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Programme.
- 32. Diverses séances de la treizième session du Forum urbain mondial seront consacrées à une meilleure prise en compte de l'examen à mi-parcours du Nouveau Programme pour les villes et à la création d'une dynamique dans la perspective de l'étape « Quito+10 ». Durant la période précédant la tenue de la treizième session, les parties prenantes seront mobilisées de manière stratégique afin de renforcer la participation à l'examen à mi-parcours du Programme. L'harmonisation de la mobilisation des parties prenantes dans le cadre des deux processus augmentera leur efficacité et élargira la participation dans la perspective d'un impact renforcé. Cette session sera une occasion unique pour les États Membres de montrer leur engagement en faveur de la mise en œuvre et du suivi du Nouveau Programme pour les villes et d'accroître leur visibilité sur la scène mondiale. Elle permettra également de renforcer la volonté politique, de favoriser la collaboration et donnera aux pays et aux parties prenantes la possibilité d'apporter une contribution majeure à la structuration de la prochaine phase de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.